



# L'Actu Ardente

Octobre  
2025



Tu veux recevoir L'Actu Ardente par  
mail? Scanne ce QR code et remplis  
le formulaire.

# Les bourses d'études dans le collimateur du fisc.



Ces bourses étaient jusqu'ici non imposables.

A partir de l'année scolaire 2025-26, à la suite d'un avis du fisc à l'égard de Proximus, ces aides seront totalement imposables ce qui signifie que l'employeur devra payer des cotisations sociales et le bénéficiaire sera redevable d'impositions à l'ONSS et au précompte professionnel.



## Un exemple illustré\*:

La bourse d'étude la plus couramment versée par Proximus est d'un montant de 1227,10€ (montants 2024-2025).

Cette somme était jusqu'alors non imposée (brut = net). Désormais, elle le sera comme suit :

Contractuel		Statutaire	
Montant exonéré d'impôt	0 €	Montant exonéré d'impôt	0 €
Soumis à l'impôt	1.227 €	Soumis à l'impôt	1.227 €
ONSS (13,07%)	160 €	ONSS (3,55%)	44 €
PP (35%)	373 €	PP (35%)	414 €
Montant après imposition ONSS + PP	693 €	Montant après imposition ONSS + PP	769 €
<b>Total net</b>	<b>693 €</b>		<b>769 €</b>

\*Nous sommes en train de créer un outil spécifique pour estimer votre situation. Nous reviendrons vers vous lorsqu'il sera disponible.

**Ce n'est pas tout**, la prime de naissance "Baby Relax" et l'allocation de transition sont aussi visées par cette imposition. La seule différence étant que ces deux dernières aides sont exonérées à hauteur de 245€ ; seul le montant excédant ce plafond est imposé.

**On ne peut pas exiger des services publics de qualité et en même temps vouloir se soustraire à l'impôt. Mais nous espérons que l'administration fiscale fait preuve d'autant de fermeté lorsqu'il s'agit des grandes fortunes et de leur "optimisation fiscale".**



## La convention collective de travail (CCT) on vous en a déjà parlé mais pourquoi y revenons-nous ?

Si celle en vigueur est conclue jusqu'à l'année 2026 inclue, nous devons déjà réfléchir à la suivante qui débuterait en 2027.

Nous souhaitons vous impliquer dans ce processus et c'est pourquoi nous ouvrons une boîte à idée sur notre site internet: [cgspirwtelecomaviation.com](http://cgspirwtelecomaviation.com)

### Comment ça fonctionne?

Les organisations syndicales remettent à Proximus un cahier revendicatif en vue de conclure une convention collective de travail.

Dans ce cahier revendicatif, il y a 5 volets: le générique, le bien-être, l'employabilité, le quantitatif et enfin le non-actifs.

Il y a des revendications indispensables comme la garantie d'emploi, l'employabilité en région ou encore l'internalisation en **Belgique** et l'arrêt de la filialisation.

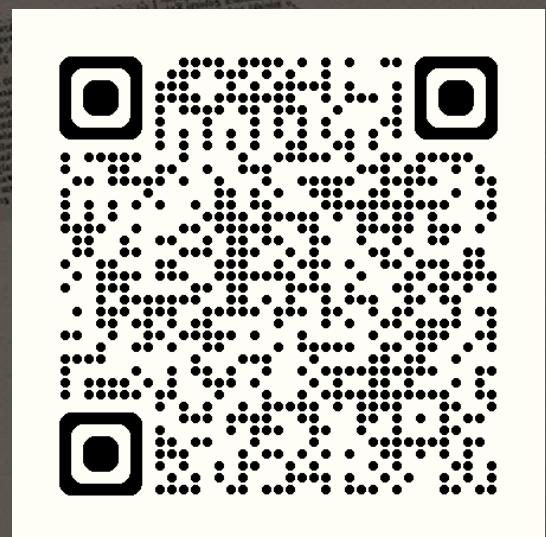
### Comment participer?

Tu ressens une incohérence dans un règlement?

Tu vois quelque chose qui pourrait améliorer tes conditions de travail?

Tu as un souhait particulier?

Participe à ce cahier revendicatif via le formulaire de contact sur notre site internet !



[www.cgspirwtelecomaviation.com](http://www.cgspirwtelecomaviation.com)

# Réformes et conséquences

→ Ce que ça implique pour Proximus



On entend beaucoup de choses mais concrètement qu'est-ce que cela implique chez Proximus?

Beaucoup de travail!

**Certains points sont à négocier, d'autres pas.**

Premièrement, le groupe de travail bien-être va devoir **plancher sur le parcours de réintégration**.

Dans la dernière CCT, Proximus s'était engagé à ne pas lancer de trajet de réintégration avant un minimum de 4 mois d'absence. Notre gouvernement souhaite maintenant sanctionner les employeurs si un processus de réintégration n'est pas entamé dans les 6 mois suivant le début de la maladie.

C'est-à-dire: un retour forcé au travail plus rapide au risque de perdre son job. Rappelons que l'une des mesures du gouvernement est de réduire le délai du licenciement pour cause de force majeure médicale à 6 mois.

Un employeur a désormais la possibilité de licencier en même temps qu'il commence à être sanctionné. Rappelez-vous de la carotte, mais surtout du bâton...

Et pour les (pré)pensions?

Pas de secret, les régimes de chômage avec complément de l'entreprise ne sont plus.

En ce qui concerne les pensions, un florilège de mauvaises nouvelles, en particulier pour les statutaires, les femmes, les métiers lourds, etc. Affaire à suivre donc.

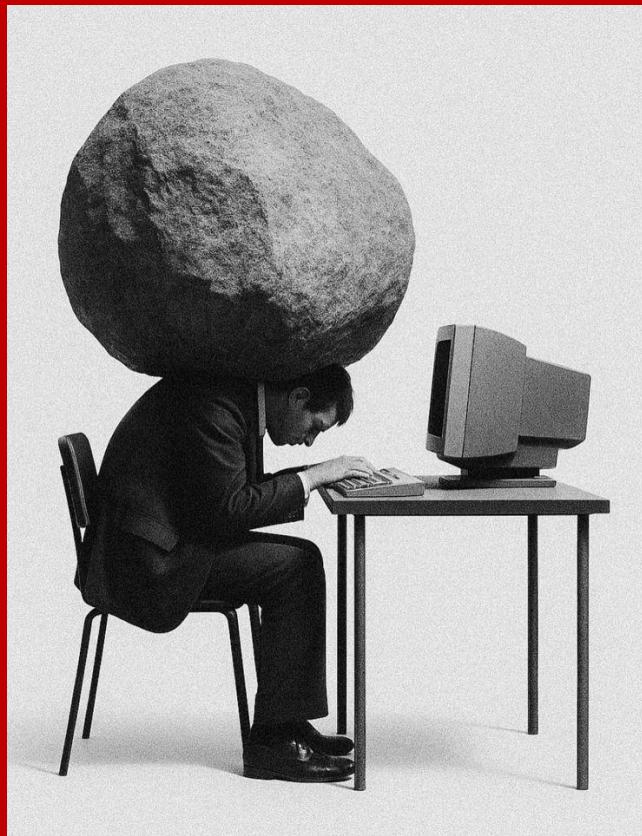


# Réformes et conséquences

→ Ce que ça implique pour Proximus



Ce qui semble être clair: à partir du 1er janvier 2027, il serait possible de prendre sa retraite anticipée à partir de 60 ans, pour autant que la personne concernée puisse prouver une carrière d'au moins 42 années comprenant suffisamment de prestations de travail effectives. Seules les années comptant au moins 234 jours effectivement prestés seront pris en compte pour atteindre la durée de carrière requise.



Et le temps de travail dans tout ça? Ça vous semble normal de ne pas savoir à l'avance votre horaire de travail? Combien d'heures ni quand vous allez bosser la semaine prochaine?

C'est ce que nous propose notre gouvernement : un bouleversement complet de la réglementation sur le temps de travail.

Entre annualisation de la durée de travail, horaire en accordéon et une souplesse extrême du travailleur sans recours, le gouvernement précarise les conditions de travail.

La cerise sur le gâteau : Pour un employé gagnant plus de 340.000€ par an, l'employeur ne devra plus payer de cotisation patronale sur le montant dépassant ces 340.000€. Concrètement? Les lois actuelles imposent Proximus sur ses aides aux plus bas salaires (ex. bourse d'étude) mais l'exonérera demain de cotisations patronales sur les salaires des mieux lotis.

**Tout fout le camp! On vous le dit.**

# A droite toute

→ Notre démocratie en danger



Prenons un exemple parmi d'autres :

**"Tracer un cadre juridique pour interdire les organisations constituant une menace pour la sécurité nationale constituant l'État de droit"**

Quelles sont les organisations visées? Les syndicats en première ligne évidemment mais pas seulement... Les antifascistes, les écologistes, les journalistes, les groupes de jeunes, tout mouvement qui se revendique être un contre-pouvoir.

Le gouvernement déciderait lui-même qui est dans ou hors des clous.  
**Sentez-vous le danger pointer le bout de son nez? L'exécutif prendrait donc la place du judiciaire dans un cadre législatif.**

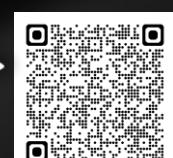
Une démocratie fonctionne sur la base de la séparation des pouvoirs :

- 1. Le pouvoir législatif** – chargé de faire les lois (parlement).
- 2. Le pouvoir exécutif** – chargé de les appliquer (gouvernement).
- 3. Le pouvoir judiciaire** – chargé de juger les infractions aux lois (tribunaux).

L'indépendance des trois pouvoirs est essentielle dans une démocratie pour prévenir tout abus, garantir les droits de chacun, préserver un équilibre nécessaire au bon fonctionnement des institutions et au respect des valeurs fondamentales.

Et qu'en dit l'IFDH (Institut fédéral des droits humains) ?

Il se dit particulièrement préoccupé par certaines mesures annoncées dans l'accord de gouvernement fédéral et qui affectent le pouvoir judiciaire. Il pointe notamment le transfert toujours plus important de compétences du pouvoir judiciaire vers le pouvoir exécutif, alors que les droits fondamentaux sont mieux protégés lorsqu'un juge, indépendant et impartial, tranche les litiges.



# A droite toute

→ Notre démocratie en danger



## Un rappel de la nécessité de séparer les 3 pouvoirs :

Le président Yoon Suk-yeol de Corée du Sud, en conflit avec un Parlement dominé par l'opposition, a tenté d'imposer la loi martiale pour contourner le blocage législatif.

Il a ordonné le déploiement de l'armée autour de l'Assemblée nationale accusant les députés d'être des « agents communistes » et de menacer la démocratie. Cette manœuvre a échoué en quelques heures grâce à la réaction combinée :

- **Du Parlement**, qui a voté la levée de la loi martiale et la destitution du président,
- **De la Cour constitutionnelle**, qui a confirmé la destitution du président en avril 2025

Cet épisode montre que la séparation des pouvoirs n'est pas une simple théorie : c'est un mécanisme vital pour éviter la dérive autoritaire et protéger l'État de droit.

## Et plus proche de nous?

En France, le 49 3 permet au **Premier ministre** de faire adopter un projet de loi **sans vote** à l'Assemblée nationale, en engageant la responsabilité du gouvernement.

Les derniers exemples en date de l'utilisation du 49 3? L'assurance chômage, la modification de l'âge de la pension, la suppression de certaines aides médicales d'état, le durcissement des conditions d'accès aux demandeurs d'asile entre autres.

*"Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir."*

Montesquieu



**140 000 x  
MERCI**



## Retour sur l'action du 14 octobre



Des O.N.G, des associations militantes, des jeunes, des moins jeunes, des familles et les syndicats unis contre l'Arizona. Cela faisait bien longtemps qu'on avait pas vu autant de monde dans les rues de Bruxelles.

Le but: dénoncer les mesures du gouvernement De wever.

On en parlait plus haut dans cette Actu Ardente, deux légitimités se sont fait face ce 14 octobre 2025. La légitimité des urnes, qui donne au gouvernement les moyens d'agir pour appliquer son programme. De l'autre, la légitimité de la rue, qui donne aux militants les moyens de peser dans le débat et les décisions. Certains l'oublient parfois...

**Les deux légitimités sont démocratiques et se complètent.** La rue sans les urnes, c'est la pagaille. Les urnes sans la rue, c'est la dictature assurée.



# Alain Haubrûge passe le flambeau



Notre précédent président Wallon, Alain Haubrûge, a définitivement raccroché les armes après 37 années de combat syndical et 49 années de carrière dont 47 années chez Proximus.

Nous le remercions pour son implication sans pareille.

Mi l'heu d'parti à  
l'pension est arrivé, et  
ch'est aveu grand  
plésir qu'j'veus dis  
qu'j'sus bin content



# Envie d'en savoir plus?

Trouvez toutes les réponses à vos questions sur notre site:  
[www.cgspirwtelecomavia.com](http://www.cgspirwtelecomavia.com)



PROCHAINE GREVE :

25 novembre 2025

Par les secteurs publiques